

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Débat du PADD :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes étapes franchies dans l'élaboration du PLU :

- Prescription le 07/03/2016
- Porté à connaissance de l'état en 09/2016
- Présentation du diagnostic aux **Personnes Publiques Associées** et en réunion publique le 14/06/2017
- Elaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Ce PADD dont le projet était joint à la convocation doit être débattu en conseil municipal sans être soumis au vote. Il sera successivement présenté aux PPA et en réunion publique le mercredi 23 mai prochain à 15h30 et à 18h30 salle du Champart.

Cette étape est nécessaire pour articuler et mettre en cohérence toutes les orientations politiques retenues pour l'organisation du territoire communal. Le présent projet, notamment ses thèmes et son plan, ont été définis dans le cadre législatif en vigueur, dans une perspective de développement durable et de prise en compte de l'environnement comme élément essentiel de l'attractivité de la commune à long terme.

Monsieur le Maire donne lecture des orientations générales à savoir :

- 1 – Identité communale synthétisée sur une carte
- 2 - Développement territorial volontariste et respectueux de l'environnement
- 3 – Développement compatible avec les équipements publics et privés
- 4 – Modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain

Les quelques échanges et observations n'apportent pas de remise en cause du travail présenté. Constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole.

En conséquence, le débat est clos, la délibération n'est pas soumise au vote.